

Respect du bien-être animal

Propositions de Marianne Blondeleau

Sans attendre Agen 2030, une action qui tient à cœur à une grande majorité de nos concitoyens, faire d'Agen et des villes de l'agglomération une ville amie des animaux, pour éduquer nos enfants dans le respect de ces derniers. Agen doit être une commune moderne qui soutient et agisse pour le bien être animal : <http://www.cirques-de-france.fr/les-communes-qui-agissent-en-faveur-des-animaux>

En Juillet 2018, 106 communes françaises, (dont 27 de plus de 20 000 habitants) disent non aux cirques avec animaux.

Nous serions fiers que notre ville rejoigne ces communes déjà nombreuses aussi en Europe.

Agen doit respecter le bien-être animal, et le respect de la loi. L'article L.214-1 du code rural dispose que tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. Ne serait-ce que par le fait de l'enfermement, le plus souvent dans des cages exigües, et de par les techniques de dressage, le cirque ne peut correspondre à cette législation.